



Lettre d'information aux porteurs des parts des fonds

Tiepolo Amérique, Tiepolo Europe, Tiepolo PME, Tiepolo Patrimoine, Tiepolo Valeurs, Tiepolo Midcaps Europe

FR0007033295 ; FR001400SU65, FR0012768844, FR001400C3Q1, FR0013465580, FR0011645670, FR0013301132, FR001400XRC1, FR0010501312, FR0013300936, FR0010501296, FR0013300928

Date de diffusion 29 juin 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,
Vous êtes porteur de parts des FCP suivants et nous vous en remercions.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Financière Tiepolo a décidé de procéder aux modifications suivantes :

Changement de dépositaire et conservateur
Changement du délégataire de la gestion administrative et comptable
Changement de centralisateur et tenue du passif (établissement en charge pour recevoir les souscriptions et les rachats)

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces modifications seront effectives à compter du **2 juillet 2026**.

Date de dernière centralisation au CIC : avant 16h le 01/07/2026 - sauf pour Tiepolo Patrimoine avant 16h le 30/06/2026

Date de dernière VL au CIC : 01/07/2026

Date de première centralisation chez SGSS : 02/07/2026 - sauf pour Tiepolo Patrimoine 01/07/2026

Date de première VL chez SGSS : 02/07/2026

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : NON
Augmentation du profil de risque : NON
Augmentation des frais : NON
Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité

Ces modifications sont sans impact sur votre fiscalité. Toutefois, nous vous invitons à vérifier votre situation personnelle auprès de votre conseiller habituel et notamment en cas d'action de votre part dans le cadre de cette opération

Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCP après les modifications ?

	AVANT	APRES
	<i>Modalités de souscription / rachat</i>	
<i>Dépositaire / conservateur.</i>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	SOCIETE GENERALE S.A.
<i>Changement de centralisateur Tenue du passif.</i>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	SOCIETE GENERALE S.A.
<i>Délégataire de la gestion administrative et Comptable</i>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	SOCIETE GENERALE S.A.

Date d'agrément AMF : 06/05/2026

Les éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur :

Si cette opération vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire.

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP à tout moment et ce, pendant une durée de 3 mois. Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur. Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion. FINANCIERE TIEPOLO 48, Avenue Victor Hugo - 75116 Paris.

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Roland de DEMANDOLX-DEDONS
Président